
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbaux 2021-2022

Procès-verbal de la 151^e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 20 septembre 2021 à 18 h sur Teams.

Sont présents	Mesdames	Johanne Giguère Véronik Gravel Nathalie Beauchamp Isabelle Leboeuf
	Messieurs	Patrick Capolupo Clément Comtois Normand Fournelle Alain Gingras Mathieu Roger
Se sont excusées	Mesdames	Marie-Ève Carrière, Gestionnaire administrative Martine Jalbert
	Monsieur	Jean-François Carrière
Est absent	Monsieur	Michel Girard
Sont invités	Mesdames	Julie Descormiers, directrice adjointe aux opérations, INÉDI Nadine Lajeunesse, directrice adjointe intérimaire du Service de l'organisation et du cheminement scolaire
	Monsieur	Éric Francoeur, directeur adjoint intérimaire du Service des programmes et du développement pédagogique
Secrétaire d'assemblée	Madame	Judith Audette, Secrétaire administrative

151.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, constate le quorum, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 04 et souhaite la bienvenue à tous.

151.2 Accueil et présentation des nouveaux membres

D'entrée de jeu, M. Fournelle propose de faire un tour de table afin que chacun se présente à l'assemblée et résume son parcours professionnel.

151.3 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Normand Fournelle fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent y être apportées.

Madame Johanne Giguère demande de corriger le libellé du point 151.7 de l'ordre du jour afin qu'il se lise comme suit : *Adoption de la poursuite des travaux du programme ATE.*

CECT-210920-01 *Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyée par M. Clément Comtois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.*

Ordre du jour :

- 151.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 151.2 Accueil et présentation des nouveaux membres
- 151.3 Adoption de l'ordre du jour
- 151.4 Adoption et suivis du procès-verbal du 7 juin 2021
- 151.5 Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement
- 151.6 Avis sur le plan de travail 2021-2022 du CCTT INÉDI (Julie Descormiers)
- 151.7 Adoption de la poursuite des travaux du programme ATE (Éric Francoeur)
- 151.8 Avis de recommandation d'émission de diplôme (Nadine Lajeunesse)
- 151.9 Statistiques d'admissions et d'inscriptions de l'automne 2021 (Nadine Lajeunesse)
- 151.10 Les nouvelles du collège à Terrebonne (Johanne Giguère)
- 151.11 Questions diverses
- 151.12 Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

151.4 Adoption et suivis du procès-verbal du 7 juin 2021

Les membres du conseil ont pu prendre connaissance du procès-verbal du 7 juin 2021 dans les délais prescrits, M. Normand Fournelle n'en fait pas la lecture.

CECT-210920-02 *Sur proposition de Mme Johanne Giguère, dûment appuyée par Mme Véronik Gravel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2021 tel que déposé.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivis :

- Aucun suivi n'est nécessaire.

151.5 Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement

Madame Johanne Giguère fait la lecture des règlements quant à l'élection à la vice-présidence du conseil d'établissement.

Pour fins de surveillance du vote, elle nomme M. Éric Francoeur à titre de président d'élection et Mme Judith Audette à titre de secrétaire d'élection.

Monsieur Francoeur ouvre la période de mise en candidature au poste de vice-président du conseil d'établissement.

Il est entendu qu'en raison de l'absence de Mme Martine Jalbert et de MM Jean-François Carrière et Michel Girard, l'élection est reportée à une rencontre ultérieure.

151.6 Avis sur le plan de travail 2021-2022 du CCTT INÉDI (Julie Descormiers)

Monsieur Fournelle invite Mme Julie Descormiers, direction adjointe aux opérations chez INÉDI, à présenter le plan de travail 2021-2022 du centre collégial de transfert de technologie en design industriel.

Au bénéfice des nouveaux membres du conseil d'établissement, Mme Giguère résume l'évolution d'INÉDI et explique que le plan de travail 2021-2022 couvre la dernière année du plan stratégique 2017-2022 qui arrive à terme. Nous devons entreprendre la démarche d'autorisation de maintenir un CCTT aux ministères de l'Enseignement supérieur, et de l'Économie et de l'Innovation, qui avait été obtenue en 2017. Pour ce faire, un nouveau plan stratégique 2022-2027 est en préparation et sera déposé au ministère le 31 janvier prochain, en vue d'obtenir l'autorisation du maintien de celui-ci.

Madame Descormiers passe en revue chacun des enjeux, les actions, les indicateurs et les livrables à l'échéance pour l'année 2021-2022. Elle ajoute que la prochaine année en sera une de consolidation et du retour vers une certaine normalité au niveau des opérations comparativement à l'année 2020-2021. Elle explique que les défis à relever seront nombreux afin d'offrir une saine gestion des opérations dans un contexte de croissance soutenue depuis sa création. Une attention particulière doit être accordée à stabiliser la situation financière d'INÉDI qui a connu une croissance fulgurante dans les dernières années.

ATTENDU qu'INÉDI doit présenter un plan de travail aux ministères qui le financent ;

ATTENDU qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne ;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit donner son avis au conseil d'administration sur le plan de travail d'INÉDI ;

CECT-210920-03

Sur proposition de M. Clément Comtois, dûment appuyée par Mme Nathalie Beauchamp, il est résolu de donner un avis favorable sur le plan de travail 2021-2022 du centre collégial de transfert de technologie INÉDI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

151.7 Adoption de la poursuite des travaux du programme ATE (Éric Francoeur)

Monsieur Éric Francoeur rappelle qu'en 2019-2020, le CRLT a reçu une autorisation du ministère et une subvention de l'ordre de 30 000 \$ dans le but d'implanter le programme d'alternance travail-études (ATE) dans trois programmes techniques, soit *électronique industrielle, comptabilité et gestion, et design industriel*.

Cette autorisation ministérielle exigeait une mise en place du programme en 2020-2021. Pour diverses raisons, notamment le contexte pandémique, le ministère a accepté de reporter l'échéance du projet à 2021-2022.

Selon le souhait de la direction, les travaux ont démarré récemment en collaboration avec les programmes identifiés et la conseillère pédagogique déléguée.

Il résume qu'il s'agit d'un partenariat entre le milieu pédagogique et le milieu du travail qui permet une approche intégrative entre eux. De fait, les stages en entreprise visent une mise en œuvre et une validation des compétences acquises grâce à la formation. La rémunération associée au stage représente un avantage intéressant pour les étudiants.

Les conditions générales pour accéder à ce programme sont notamment d'être un étudiant inscrit à temps plein, débutant avec une formation en milieu scolaire d'un minimum de 45 heures.

Monsieur Francoeur complète en indiquant que l'objectif est de jeter les bases dès cet automne et d'implanter ces stages en milieu de travail dès l'été 2022.

On interroge M. Francoeur à propos de la flexibilité d'offrir ces stages à une autre période que l'été et la séquence de l'alternance de la formation et des stages. Ce dernier répond qu'actuellement, il est convenu de tenir les stages durant la période estivale afin d'éviter de prolonger les formations techniques, et que les stages se situeront entre la première et la deuxième session, et qu'à la troisième session, l'étudiant sera en stage à temps complet. L'importante pénurie de main-d'œuvre dans les milieux de travail soulève de l'inquiétude quant à la supervision adéquate des stagiaires, ce à quoi l'on répond que bien que ce soit un défi, il ne s'agit pas d'un enjeu.

Au terme de ces échanges, Mme Giguère fait la lecture de la proposition corrigée afin de s'arrimer avec l'avis de la commission des études :

ATTENDU que l'ATE représente un outil de développement et de promotion de certains de nos programmes techniques ;

ATTENDU que l'ATE permet aux étudiantes et étudiants d'accroître leurs apprentissages en milieu de travail ;

ATTENDU l'avis favorable de la Commission des études du 8 septembre 2021, CECT-20210908-01 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction du collège constituant de Terrebonne ;

CECT-210920-04

Sur proposition de M. Mathieu Roger, dûment appuyée par M. Patrick Capolupo, il est résolu d'adopter la mise en place de la formule d'Alternance travail-études et de poursuivre les travaux visant à développer la formule d'Alternance travail-études pour les programmes Technologie de l'électronique industrielle (243.C0), Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0) et Techniques de design industriel (570.C0).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

151.8 Avis de recommandation d'émission de diplômes (Nadine Lajeunesse)

Madame Nadine Lajeunesse du Service de l'organisation et du cheminement scolaire explique que normalement, le CRLT émet, semestriellement, des diplômes aux étudiants qui ont complété leurs études. Or, en raison du contexte pandémique qui a sévi l'année dernière, aucun diplôme n'a été délivré ni remis aux étudiants qui ont complété leur cheminement durant cette période.

Pour information, la liste des étudiants concernés tant pour le diplôme d'études collégiales que pour l'attestation d'études collégiales est déposée en soutien à ce point. Madame Lajeunesse souhaite que le conseil d'établissement se prononce à savoir s'il recommande au conseil d'administration du CRL d'émettre et de décerner les DEC et les AEC.

Madame Giguère fait la lecture des projets de résolutions :

ATTENDU les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

CECT-210920-05 *Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyée par Mme Nathalie Beauchamp, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante : TB2021060201.*

ATTENDU les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

CECT-210920-06 *Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyée par Mme Nathalie Beauchamp, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme.*

151.9 Statistiques d'admissions et d'inscriptions de l'automne 2021 (Nadine Lajeunesse)

Les tableaux de statistiques des admissions d'automne de 2018 à 2021 du SRAM et du CRLT sont déposés. On compare les différentes années afin de mesurer l'impact de la pandémie sur les demandes d'admission. Selon les statistiques disponibles, un écart négatif d'une centaine d'étudiants est observé.

On demande à Mme Lajeunesse d'indiquer le taux d'abandon des programmes par rapport à ceux du réseau. Comme les étudiants avaient jusqu'à aujourd'hui pour abandonner cours et session sans conséquence, celle-ci répond qu'il est encore trop tôt pour connaître ces données.

L'ajout des statistiques relatives aux taux de réussite des cours et aux taux d'abandon devrait être ajouté à celles présentées puisqu'il s'agit, selon plusieurs, d'un bon indicateur stratégique. On prévoit ajouter lesdites informations au prochain exercice, soit lorsque les nouvelles directions adjointes du collège seront en place.

Par la suite, on s'informe à savoir si le CRLT a prévu une offensive de recrutement afin d'augmenter ces statistiques pour les prochaines sessions, considérant que le nombre d'étudiants a explosé récemment dans les commissions scolaires de la région et que ceux-ci seront appelés à plus ou moins long terme à fréquenter les établissements d'enseignement supérieur.

Le contexte pandémique qui nous a forcé à déployer l'enseignement à distance, a provoqué chez plusieurs, des difficultés d'apprentissage, des enjeux de motivation et des problèmes de santé mentale. Le retour en présentiel devrait avoir des effets bénéfiques pour les étudiants.

Madame Véronik Gravel termine en mentionnant que plusieurs activités de recrutement telles que *l'Étudiant d'un jour* ou les *Portes ouvertes*, et des présentations virtuelles diffusées pour les élèves secondaires sont actuellement mises de l'avant de façon à les attirer à Terrebonne.

151.10 Les nouvelles du collège à Terrebonne (Johanne Giguère)

Madame Johanne Giguère mentionne que des activités en lien avec la rentrée ont permis l'accueil de plus de 500 étudiants qui se sont déplacés au Cégep dans le but de récupérer des t-shirts à l'effigie des programmes et leurs agendas, en plus d'avoir la possibilité de faire une visite guidée du collège.

L'accueil par programme sous chapiteau s'est déroulé du 16 août au 3 septembre 2021.

En outre, des activités d'intégration ont été offertes, entre autres l'animation par des amuseurs publics, des compétitions interprogramme, la présence du DJ PY Lord et la distribution de crème glacée et de barbe à papa. Celles-ci s'inscrivaient dans l'optique d'attirer les jeunes au Cégep et de leur permettre de se retrouver entre eux après une longue période d'enseignement à distance, en plus de s'appropriier les lieux. Quelque 1260 étudiants se sont présentés à l'établissement pour participer à l'une ou l'autre de ces activités, où l'on pouvait sentir le bonheur et l'euphorie malgré les consignes sanitaires et de distanciation.

Aussi, de façon à encourager les jeunes à obtenir leur carnet vaccinal, une clinique de vaccination mobile sans rendez-vous s'est tenue les 26 août et 1^{er} septembre derniers.

Madame Giguère fait également état des étudiants du collège qui se sont mérité des bourses ou des prix. La notoriété obtenue par ces huit étudiants se reflète sur le CRLT.

Elle indique que le collège constituant se préoccupe du taux de plus en plus élevé d'étudiants présentant des problèmes de santé mentale. Des rencontres avec différents intervenants psychosociaux des Centres de services des Affluents et des Samares ont permis de prendre conscience que les élèves du troisième cycle du secondaire démontrent plus de stress et d'anxiété en lien avec l'entrée au Cégep que leurs prédécesseurs. En raison du nombre accru de demandes des étudiants au Service d'aide et fort de ces informations, le CRLT s'est doté d'une nouvelle intervenante de corridor qui assure une présence rassurante et dépiste les besoins d'aide, qu'un poste de soutien psychosocial destiné aux étudiants a été ajouté, de même que la présence, à raison de trois jours par semaine, d'un stagiaire qui peut également apporter son soutien.

151.11 Questions diverses

Rien sous cette rubrique.

151.12 Levée de l'assemblée

Sur proposition de M. Mathieu Roger appuyée par Mme Isabelle Leboeuf, la séance est levée à 19 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gabrielle Thérout, directrice par intérim pour
Johanne Giguère



Président



Direction de la constituante de Terrebonne

Procès-verbal de la 153^e assemblée extraordinaire du Conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 17 janvier 2022 à 18 h sur Teams.

Sont présents	Mesdames	Nathalie Beauchamp Véronik Gravel Josée Internoscia Isabelle Leboeuf Gabrielle Théroux
	Messieurs	Patrick Capolupo Clément Comtois Normand Fournelle Alain Gingras Michel Girard Mathieu Roger
S'est excusé	Monsieur	Jean-François Carrière
Est absente	Madame	Martine Jalbert
Est invité	Monsieur	Dominic Leblanc
Secrétaire d'assemblée	Madame	Judith Audette, Secrétaire administrative

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous et propose un tour de table pour que chacun se présente.

Il profite de l'occasion pour faire la présentation de Mme Gabrielle Théroux, directrice du collège constituant de Terrebonne par intérim, laquelle a été nommée à la suite de la démission de Mme Johanne Giguère en décembre dernier.

153.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, M. Normand Fournelle déclare l'assemblée ouverte à 18 h 10.

153.2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Normand Fournelle fait la lecture de l'ordre du jour et explique que la rencontre de ce jour portera exclusivement sur l'avis d'appel d'intérêt du programme Techniques de physiothérapie.

CECT-220117-01 *Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.*

Ordre du jour :

- 153.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 153.2 Adoption de l'ordre du jour

- 153.3 Avis sur l'appel d'intérêt du programme Techniques de physiothérapie
- 153.4 Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

153.3 Avis sur l'appel d'intérêt du programme Techniques de physiothérapie

Monsieur Dominic Leblanc, directeur adjoint à la recherche et développement institutionnel, indique aux membres du Conseil d'établissement qu'un appel d'intérêt a été lancé au Cégep régional de Lanaudière (CRL) par le ministère de l'Éducation supérieure afin que l'un de ses collèges constituants puisse ajouter Techniques de physiothérapie à sa carte de programmes.

Il indique qu'après analyse, il a été conclu que l'offre de programmes en santé dans l'ensemble des collèges constituants est insuffisante et que cet appel d'intérêt est l'occasion de l'augmenter, d'autant plus que la région de Lanaudière est en effervescence d'un point de vue démographique, ce que confirme M. Patrick Capolupo en expliquant que le Centre de services scolaires Des Affluents connaît une augmentation importante du nombre d'étudiants dans ses écoles, provoquant l'agrandissement de certains établissements et la construction d'une nouvelle école secondaire dans le quartier Urbanova.

Pour information, M. Leblanc explique aussi que le processus d'octroi pour l'ajout de nouveaux programmes à la carte de programmes a été modifié en 2019 et que depuis, c'est le ministère qui transmet des appels d'intérêt aux établissements collégiaux, après analyse des besoins dans les régions. Par la suite, c'est aux cégeps de démontrer pourquoi le programme devrait leur être attribué.

Il termine en informant que la demande des étudiants pour accéder à ce programme est estimée à 450 individus et que de ce nombre, seulement 60 % sont admis, faute de places disponibles dans les collèges qui l'offrent, dont Montmorency.

Il conclut en mentionnant que le dossier d'intérêt doit être reçu le 11 février prochain et que l'objectif est de cent étudiants pour la première année où le programme serait offert. Compte tenu des délais attribuables notamment à l'agrandissement de l'établissement, l'achat des équipements et l'embauche du personnel enseignant, il est plausible d'imaginer qu'il peut s'échelonner quatre ans avant la mise en place du programme.

D'autre part, M. Leblanc ajoute que l'appui de partenaires, notamment celui du CISSS de Lanaudière, qui feraient mention du besoin en physiothérapie dans la région serait un atout éloquent pour que le gouvernement accorde le programme au Cégep constituant de Terrebonne. En ce sens, M. Clément Comtois précise qu'avec, entre autres, le vieillissement de la population et l'ouverture de maisons d'aînés dans le secteur, le soutien de l'organisme est pratiquement acquis.

Madame Isabelle Leboeuf indique qu'il ne faudrait surtout pas miser uniquement sur la population vieillissante dans la demande d'octroi du programme puisque la physiothérapie s'adresse à une clientèle beaucoup plus diversifiée, entre autres, le domaine sportif, ce à quoi renchérit M. Girard, en indiquant que l'offre doit répondre au marché actuel.

L'ensemble des membres du Conseil d'établissement voit d'un bon œil l'ajout de ce nouveau programme au collège constituant de Terrebonne. Ceux-ci se disent néanmoins inquiets des délais mentionnés avant la mise en place de celui-ci.

À la suite de cette présentation, M. Fournelle fait la lecture de la recommandation comme suit :

ATTENDU le paragraphe a) de l'article 42 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* ;

ATTENDU l'orientation 5.1 du plan stratégique 2015-2020 à l'effet de bonifier l'offre de services et de formation notamment par le développement de l'offre de services et d'activités afin de favoriser l'intégration et la rétention des étudiants, au collège et dans la région et de consolider et bonifier la carte de programme ;

ATTENDU que la formation de physiothérapie ainsi que toutes les professions qui en découlent font partie de la liste des professions en déficit de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale dans Lanaudière ;

ATTENDU que ce programme répondrait au souhait du collège constituant de Terrebonne d'élargir sa carte de programme dans le domaine de la santé ;

ATTENDU que les demandes d'admission au programme Techniques de physiothérapie sont considérables au regard du nombre de places disponibles dans les établissements qui le dispensent ;

ATTENDU les perspectives professionnelles favorables pour les emplois visés par la formation en Techniques de physiothérapie ;

ATTENDU la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne ;

ATTENDU l'avis favorable de la Commission des études du collège constituant de Terrebonne ;

CECT-220117-02

Sur proposition de M. Mathieu Roger, dûment appuyée par M. Clément Comptois, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur l'appel d'intérêt du programme Techniques de physiothérapie pour le Cégep régional de Lanaudière de Terrebonne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

153.3 Levée de l'assemblée

Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyée par Mme Isabelle Leboeuf, la séance est levée à 18 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Direction par intérim de la constituante de
Terrebonne

Procès-verbal de la 155^e assemblée ordinaire du Conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 7 février à 18 h sur Teams.

Sont présents :

Nathalie Beauchamp, Représentante du personnel de soutien	Josée Internoscia, Représentante des parents d'étudiants
Patrick Capolupo, Représentant des centres de services scolaires	Isabelle Leboeuf, Représentante du personnel enseignant
Normand Fournelle, Président d'assemblée	Mathieu Roger, Représentant du personnel enseignant
Alain Gingras, Représentant des entreprises	Gabrielle Thérout, Directrice par intérim
Michel Girard, Représentant pour le Conseil régional des partenaires du marché du travail	

Sont absents :

Jean-François Carrière, Représentant des entreprises	Véronik Gravel, Représentante du personnel professionnel
Clément Comtois, Représentant des groupes socio-économiques	Martine Jalbert, Représentante des universités
Marie Claude Dufort, Représentante des étudiants	Étienne Ouellet, Représentant des étudiants

Sont invités :

Brigitte Bond, DA Services de l'approvisionnement, de la reprographie et du transport interne	Chantal Majeau, DA Service de l'organisation et du cheminement scolaire
Esther Fournier, Directrice de la Direction des ressources financières	Isabelle Provencher, DA Départements d'enseignement et relations avec la communauté
Nadine Lajeunesse, DA Programmes, réussite et services aux étudiants	

Secrétaire d'assemblée :

Judith Audette

155.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres présents formant quorum, M. Normand Fournelle déclare l'assemblée ouverte à 18 h 04 et souhaite la bienvenue à tous.

155.2 Présentation de la nouvelle directrice adjointe des départements d'enseignement et relation avec la communauté, Mme Isabelle Provencher

Mme Gabrielle Thérout présente aux membres du Conseil d'établissement, Mme Isabelle Provencher, directrice adjointe des départements d'enseignement et relations avec la communauté.

155.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Normand Fournelle fait la lecture de l'ordre du jour et s'enquiert auprès des membres s'ils souhaitent y apporter des modifications.

Une demande de report du point 155.5, *Élection au poste de vice-président du Conseil d'établissement*, est demandée pour être traitée lors de la rencontre du mois d'avril. L'ajout du point 155.8, *Adoption de la grille de cours du programme Techniques du génie électrique : automatisation et contrôle* est également demandé.

CECT-220207-01

Sur proposition de M. Michel Girard, dûment appuyé par M. Alain Gingras, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Ordre du jour :

- 155.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 155.2 Présentation de la nouvelle directrice adjointe aux départements d'enseignement et relations avec la communauté (Mme Gabrielle Thérout)
- 155.3 Adoption de l'ordre du jour (M. Normand Fournelle)
- 155.4 Adoption et suivis du procès-verbal du 20 septembre 2021 et du 17 janvier 2022 (M. Normand Fournelle)
- 155.5 Présentation des états financiers (Mme Esther Fournier)
 - 155.5.1 Présentation des modifications au *Règlement 2* relatif à la gestion financière
 - 155.5.2 Présentation de la *Politique sur les services autofinancés*
- 155.6 Présentation des modifications aux *Règlements 4* et *5* (Mme Chantal Majeau)
- 155.7 Présentation de la refonte du *Règlement 14* relatif à la gestion contractuelle et à la délégation de pouvoirs dévolus aux dirigeants d'organismes (Mme Brigitte Bond)
- 155.8 Adoption de la grille de cours du programme Techniques du génie électrique : automatisation et contrôle (Mme Nadine Lajeunesse)
- 155.9 Dépôt du bilan des priorités de travail 2020-2021 du collège constituant de Terrebonne (Mme Gabrielle Thérout)
- 155.10 Dépôt des priorités de travail 2021-2022 du collège constituant de Terrebonne (Mme Gabrielle Thérout)
- 155.11 Dépôt du bilan 2020-2021 du Comité sur la réussite (Mme Nadine Lajeunesse)
- 155.12 Dépôt du bilan de travail 2021-2022 du Comité sur la réussite (Mme Nadine Lajeunesse)
- 155.13 Avis sur la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractères sexuels (VACS) (Mme Isabelle Provencher)
- 155.14 Retour sur les capsules de formation (M. Normand Fournelle)
 - 155.14.1 Bienvenue au Cégep régional de Lanaudière
 - 155.14.2 La gouvernance du Cégep régional de Lanaudière
- 155.15 Présentation des statistiques d'admission de l'hiver 2022 (Mme Chantal Majeau)
- 155.16 Avis de recommandation d'émission de diplômes (Mme Chantal Majeau)

- 155.17 Les nouvelles de la constituante de Terrebonne (Mme Gabrielle Thérout)
- 155.18 Questions diverses
- 155.19 Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.4 Adoption et suivis des procès-verbaux du 20 septembre 2021 et du 17 janvier 2022

Les membres du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des 20 septembre 2021 et du 17 janvier 2022 dans les délais prescrits, M. Normand Fournelle n'en fait pas la lecture et s'enquiert auprès des membres s'il y a des modifications.

Procès-verbal du 20 septembre 2021

On demande de modifier les présences au procès-verbal du 20 septembre 2021 et d'indiquer que M. Michel Girard était absent à cette rencontre.

CECT-220207-02

Sur proposition de M. Alain Gingras, dûment appuyé par Mme Isabelle Leboeuf, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 20 septembre 2021 tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivis :

Aucun suivi.

Procès-verbal du 17 janvier 2022

Aucune modification n'est demandée.

CECT-220207-03

Sur proposition de M. Alain Gingras, dûment appuyé par M. Michel Girard, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivis :

Aucun suivi.

155.5 Présentation des états financiers (Mme Esther Fournier)

155.5.1 Présentation des modifications au Règlement 2 relatif à la gestion financière

Mme Esther Fournier, directrice de la Direction des ressources financières du Cégep régional de Lanaudière, présente les états financiers vérifiés au 30 juin 2021.

Elle précise que le surplus exceptionnel de 3 325 439 \$ s'explique en très grande partie par le contexte pandémique qui a contribué à générer des économies non récurrentes. Ce surplus prévoit aussi le transfert au fonds des

immobilisations du remboursement du *Projet d'économie d'énergie* et l'acquisition d'immobilisation à même le fonctionnement.

Mme Esther Fournier poursuit avec la présentation des modifications et des précisions apportées au *Règlement sur la gestion financière*, connu sous *Règlement no 2*.

À la suite de la présentation du dossier, M. Normand Fournelle fait la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU les besoins d'actualisation du *Règlement de gestion financière* pour tenir compte de la réalité actuelle du Cégep régional de Lanaudière et pour se conformer aux obligations et dispositions des *Lois et Règlements* auxquels le Cégep est soumis;

ATTENDU l'avis de motion donné à l'assemblée du Conseil d'administration du 30 novembre 2021;

CECT-220207-04

Sur proposition de Mme Isabelle Leboeuf, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu que le Conseil d'établissement donne un avis favorable au Conseil d'administration, sur les modifications proposées au Règlement no 2 de gestion financière du Cégep régional de Lanaudière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.5.2 Présentation de la *Politique sur les services autofinancés*

Mme Esther Fournier explique que la nouvelle *Politique sur les services autofinancés* a été mise en place afin que le CRL se dote d'un cadre de référence relatif au suivi de la rentabilité financière et des processus en lien avec les services offerts par les secteurs qui doivent s'autofinancer.

Elle ajoute que la priorité demeure de répondre aux besoins des étudiants.

À la suite de la présentation du dossier, M. Normand Fournelle fait la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU les recommandations du Vérificateur général du Québec ainsi que le souhait du Cégep régional de Lanaudière de se doter d'une *Politique sur les services autofinancés*;

ATTENDU l'avis favorable du Conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

CECT-220207-05

Sur proposition de M. Normand Fournelle, dûment appuyé par Mme Gabrielle Thérout, il est résolu d'adopter la nouvelle Politique sur les services autofinancés du Cégep régional de Lanaudière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.6 Présentation des modifications aux *Règlements 4 et 5* (Mme Chantal Majeau)

Mme Chantal Majeau expose les modifications apportées au *Règlement no 4* sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière, et au *Règlement no 5* sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Elle rappelle que les modifications doivent être soumises au Conseil d'établissement pour avis et adoptées par la suite au Conseil d'administration.

À la suite de la présentation du dossier, M. Normand Fournelle fait la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

ATTENDU la recommandation du CRPC;

CECT-220207-06 *Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyé par M. Mathieu Roger, il est résolu que le Conseil d'établissement donne un avis favorable au Conseil d'administration, sur les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le projet de résolution du *Règlement no 5* se lit comme suit :

ATTENDU que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

ATTENDU que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

ATTENDU qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée chaque année par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (IPC) (Indice d'ensemble — Québec) de Statistiques Canada au 31 décembre;

ATTENDU la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

ATTENDU la recommandation du CRPC;

CECT-220207-07 *Sur proposition de Mme Isabelle Leboeuf, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu que le Conseil d'établissement donne un avis favorable au Conseil d'administration, sur les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.7 Présentation de la refonte du *Règlement 14* relatif à la gestion contractuelle et à la délégation de pouvoirs dévolus aux dirigeants d'organismes (Mme Brigitte Bond)

Mme Brigitte Bond, directrice adjointe à l'approvisionnement au Cégep régional de Lanaudière, se joint à la rencontre afin de présenter la refonte du *Règlement 14 relatif à la gestion contractuelle et à la délégation de pouvoirs dévolus aux dirigeants d'organismes*. À cet effet, Mme Brigitte Bond résume la demande du ministère, les changements au cadre normatif et l'assouplissement de certains éléments dans le but d'être plus efficaces.

À la suite de la présentation du dossier, M. Normand Fournelle fait la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU les besoins d'actualisation du *Règlement relatif à la gestion contractuelle et à la délégation de pouvoirs dévolus aux dirigeants d'organismes publics* et les règlements en découlant;

ATTENDU l'avis de motion donné à l'assemblée du Conseil d'administration du 30 novembre 2021;

Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyé par M. Michel Girard, il est résolu que le Conseil d'établissement donne un avis favorable au Conseil d'administration, sur les modifications proposées au Règlement no 14 relatif à la gestion contractuelle et à la délégation de pouvoirs dévolus aux dirigeants d'organismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.8 Adoption de la grille de cours (G22) du programme Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (243.D0) (Mme Nadine Lajeunesse)

Mme Nadine Lajeunesse explique que les technologies ont évoluées rapidement depuis l'implantation du programme Technique de l'électronique industrielle (TÉI) de 2008 à 2011. De façon à ce que les étudiants soient prêts à répondre aux exigences de l'industrie 4.0, le ministère de l'Enseignement supérieur a déposé en 2020, un devis actualisé du programme qui porte désormais le nom de Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (TGÉ), lequel doit obligatoirement être implanté à l'automne 2022.

À la suite de la présentation de la grille de cours, on souligne qu'un effort particulier a été porté sur le développement de la pédagogie par projet, sur le développement des compétences de communication dans divers contextes et sur une plus grande interrelation entre les cours des disciplines contributives et les cours de la discipline porteuse durant une même session.

À la suite de la présentation du dossier, M. Normand Fournelle fait la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU l'approbation et l'autorisation reçue du ministère de l'Enseignement supérieur d'offrir le programme Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (243.D0) le 19 février 2021;

ATTENDU les travaux du comité d'élaboration du programme Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (243.D0);

ATTENDU la validation de la grille de cours (G22) du programme Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (243.D0) par le comité de programme Technologie de l'électronique industrielle lors de la réunion du 13 janvier 2022;

ATTENDU l'approbation de la direction du collège;

ATTENDU l'avis favorable émis par la Commission des études lors de la réunion du 2 février 2022;

Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyé par Mme Isabelle Leboeuf, il est résolu que le Conseil d'établissement adopte la grille de cours (G22) du programme Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (243.D0) telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.9 Dépôt du bilan des priorités de travail 2020-2021 du collège constituant de Terrebonne (Mme Gabrielle Théroux)

Les membres du Conseil ayant préalablement reçu le bilan des priorités de travail 2020-2021 du collège constituant de Terrebonne. Aucune précision n'est demandée.

155.10 Dépôt des priorités de travail 2021-2022 du collège constituant de Terrebonne (Mme Gabrielle Théroux)

Les membres du Conseil ayant préalablement reçu les priorités de travail 2021-2022 du collège constituant de Terrebonne. Aucune précision n'est demandée.

155.11 Dépôt du bilan 2020-2021 du Comité sur la réussite (Mme Nadine Lajeunesse)

Les membres du Conseil ayant préalablement reçu le bilan du plan de travail 2020-2021 du comité sur la réussite, Mme Nadine Lajeunesse demande s'ils ont des questions ou souhaitent recevoir plus de précisions. Aucune précision n'est demandée.

155.12 Dépôt du plan de travail 2021-2022 du Comité sur la réussite (Mme Nadine Lajeunesse)

Les membres du Conseil ayant préalablement reçu le plan de travail 2021-2022 du comité sur la réussite, Mme Nadine Lajeunesse demande s'ils ont des questions ou souhaitent recevoir plus de précision. Aucune précision n'est demandée.

155.13 Avis sur la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractères sexuels* (VACS) (Mme Isabelle Provencher)

Mme Isabelle Provencher mentionne que bien qu'adoptée en juin 2019, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur ont relevé une omission à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* (VACS) soumise par les trois collèges constituant du CRL.

Le comité de travail relatif à cette politique a apporté les corrections demandées par les ministères afin de la rendre conforme.

À la suite de la présentation du dossier, M. Normand Fournelle fait la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU l'obligation de se doter d'une telle politique;

ATTENDU la nécessité d'offrir à la communauté et aux étudiants un milieu sain et sécuritaire;

ATTENDU la réception des avis du ministère mentionnant l'inconformité de celle-ci;

ATTENDU la recommandation de la direction du collège;

Sur proposition de M. Michel Girard, dûment appuyé par Mme Nathalie Beauchamp, il est résolu de donner un avis favorable au Conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière (CRL) en vue de l'adoption de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractères sexuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.14 Retour sur les capsules de formation (M. Normand Fournelle)

Les membres n'ayant pu prendre connaissance des capsules de formation, ce point est reporté à la rencontre du Conseil d'établissement d'avril 2022.

155.14.1 Bienvenue au Cégep régional de Lanaudière

155.14.2 La gouvernance du Cégep régional de Lanaudière

155.15 Présentation des statistiques d'admissions de l'hiver 2022 (Mme Chantal Majeau)

Mme Chantal Majeau partage le tableau des statistiques d'admission de l'hiver 2022 aux membres du Conseil d'établissement.

Elle indique qu'après les deux périodes d'admission du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), 169 étudiants supplémentaires ont été accueillis au CRLT à la session hiver 2022. Elle précise que pour cette session, seuls le cheminement Tremplin DEC et les profils en Sciences humaines étaient ouverts aux admissions.

Mme Chantal Majeau ajoute qu'outre ces admissions, 90 étudiants ont demandé un changement de programme.

Le document de référence sera transmis aux membres au cours des jours suivants le présent Conseil d'établissement.

155.16 Avis de recommandation d'émission de diplômes (Mme Chantal Majeau)

Mme Chantal Majeau présente les statistiques des étudiants qui ont atteint les objectifs et les standards des programmes ainsi que les épreuves qui s'y rattachent, en vue de l'obtention de leur diplôme d'études collégiales (DEC), et de celles de la Formation continue pour l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Elle ajoute que la liste de noms des étudiants est confidentielle et qu'elle ne peut être transmise aux membres pour consultation.

À la suite de la présentation de ce dossier, M. Normand Fournelle fait la lecture des projets de résolution suivants :

ATTENDU les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Sur proposition de M. Mathieu Roger, dûment appuyé par Mme Isabelle Leboeuf, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au Conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste intitulée, TB2021082701.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTENDU les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Sur proposition de Mme Nathalie Beauchamp, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au Conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

155.17 Les nouvelles de la constituante de Terrebonne (Mme Gabrielle Théroux)

Mme Gabrielle Théroux ajoute deux précisions aux informations fournies au dossier du Conseil d'établissement.

Le premier consiste au lancement d'une campagne numérique d'envergure sur TikTok. Jusqu'à présent, cinq vidéos ont été diffusées sur la plateforme, lesquelles sont présentées par cinq étudiants-ambassadeurs du projet.

Le second élément concerne la remise des diplômes qui s'est tenue avec succès le 4 décembre dernier. En raison des consignes sanitaires, les diplômés devaient prendre rendez-vous. Au total, ce sont 209 étudiants diplômés du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui ont été accueillis.

155.18 Questions diverses

Rien sous cette rubrique.

155.19 Levée de l'assemblée

Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyé par Mme Isabelle Leboeuf, la séance est levée à 19h42.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Direction par intérim de la constituante de
Terrebonne

Procès-verbal de la 156^e assemblée extraordinaire du Conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 28 mars à 17 h 30 sur Teams.

Sont présents :

Nathalie Beauchamp, Représentante du personnel de soutien
Patrick Capolupo, Représentant des centres de services scolaires
Normand Fournelle, Président
Alain Gingras, Représentant des entreprises
Michel Girard, Représentant pour le Conseil régional des partenaires du marché du travail
Josée Internoscia, Représentante des parents d'étudiants
Isabelle Leboeuf, Représentante du personnel enseignant
Mathieu Roger, Représentant du personnel enseignant

Sont absents :

Clément Comtois, Représentant des groupes socio-économiques
Marie Claude Dufort, Représentante des étudiants
Étienne Ouellet, Représentant des étudiants
Gabrielle Thérout, Directrice par intérim

Est invitée :

Hélène Bailleu, Directrice générale, Cégep régional de Lanaudière

Secrétaire d'assemblée :

Judith Audette

156.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres présents formant quorum, M. Normand Fournelle déclare l'assemblée ouverte à 17 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

Sur proposition de M. Mathieu Roger, dûment appuyée par M. Michel Girard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

156.2 Consultation sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne

À la suite du départ de la directrice du collège constituant de Terrebonne, le conseil d'administration s'est réuni en assemblée extraordinaire afin de nommer les membres du comité de recrutement et convenir d'un échéancier de travail.

Le comité de sélection nommé par le conseil d'administration est composé du président du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, M. Stéphane Dignard, du président du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne, M. Normand Fournelle, de Mme Hélène Bailleu, directrice générale, de M. Sylvain Riendeau, directeur du collège constituant de Joliette, de Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption ainsi que de Mme Sonia Théberge, membre du conseil d'administration représentant le collège constituant de Terrebonne. La directrice des ressources humaines, Mme Nadia Grondin, agira comme membre et secrétaire du comité.

Mme Hélène Bailleu, directrice générale du Cégep régional de Lanaudière est présente à l'assemblée de ce jour afin de recueillir les commentaires et suggestions quant au profil recherché de la prochaine direction du collège constituant de Terrebonne.

Mme Hélène Bailleu fait la lecture du dernier affichage du poste de direction de la constituante de Terrebonne. Elle informe que le conseil d'administration a choisi de faire appel à une nouvelle firme de chercheurs de talents pour cette embauche et précise que celle-ci est reconnue pour le recrutement dans les domaines collégiaux et universitaires. On espère ainsi que la corrélation entre le profil recherché et le choix du candidat soit satisfaisante.

Parmi les commentaires et suggestions soumis par les membres du Conseil d'établissement quant au profil recherché, soulignons notamment une communication active et de l'écoute, le respect des équipes de travail, un leadership rassembleur et collaboratif, une motivation à voir le cégep se développer, de la vision, une proximité avec le milieu et les étudiants, et qui détient des habiletés dans la gestion du changement. Enfin, on suggère de hiérarchiser les priorités du mandat selon leur importance et de réfléchir à obtenir des références 360°, c'est-à-dire d'évaluer les compétences de gestionnaire tant auprès des supérieurs que des subordonnés, de la compréhension des enjeux collégiaux et de la qualité des relations avec les autres.

On insiste sur l'intérêt de rechercher un candidat qui se démarque par ses compétences humaines et qui prévoit rester en poste minimalement pour la durée de son mandat. Finalement, on demande au comité de sélection de faire preuve d'ouverture afin de ne pas se limiter aux exigences de l'affichage, mais plutôt de se centrer sur les qualités premières de l'individu.

156.3 Levée de l'assemblée

Sur proposition de M. Patrick Capolupo, dûment appuyée par Mme Isabelle Leboeuf, la séance est levée à 18 h 22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Directrice général du Cégep régional de
Lanaudière

